



**EN DIRECT DU**  
**Comité**  
**Social**  
**et Economique**

## CSE extraordinaire du vendredi 7 janvier 2022

### #touscontaminé-es ??!

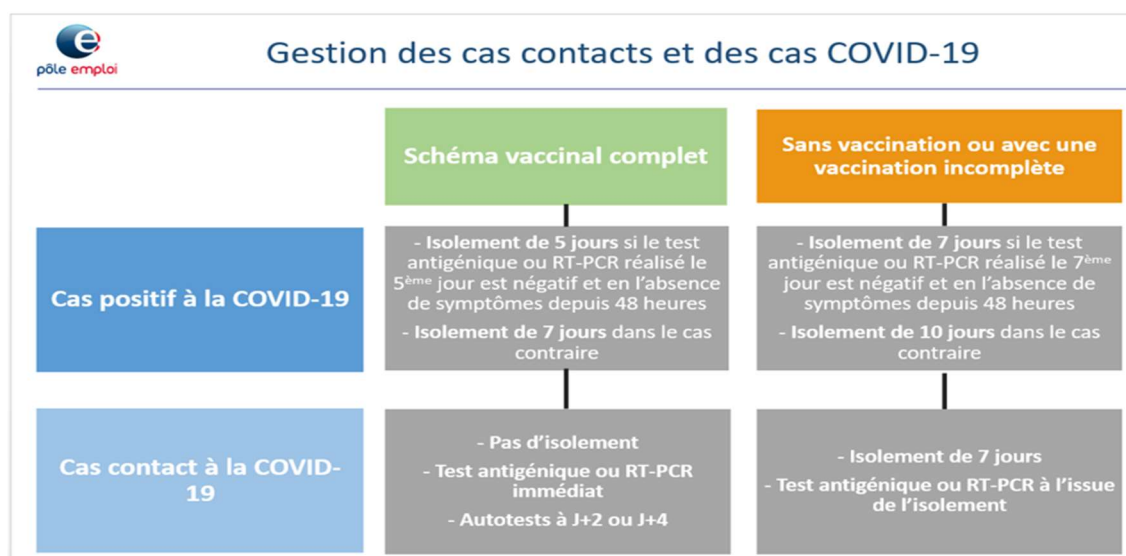
[L'accord télétravail du 20 juillet 2021 des Agents de Droit privé](#) est suspendu unilatéralement par la DG jusqu'au 22 janvier 2022 inclus. Les Agents de Droit Public restent régis par [l'accord télétravail de la fonction publique du 13 juillet 2021](#). L'encadrement doit organiser 3 jours de télétravail en agence et par semaine par agent, et jusqu'à 4 jours dans les structures pour un temps plein (1 jour si travail à moins de 50% et 2 jours si travail supérieur à 50%).

Les agences restent ouvertes normalement, mais la consigne est de privilégier les entretiens à distance. Les collègues en service civique continuent leur activité sur site. L'ESI doit être privilégié à distance, mais les RDV physiques sont maintenus, l'après-midi.

Les informations collectives sont maintenues en physique, dans le strict respect des jauges, s'il n'y a pas de solution alternative. Les réunions MRS sont maintenues ainsi que les #tousmobilisés et le pack de remobilisation.

Les formations sont restreintes aux formations prioritaires (intégration des nouveaux recrutés, CRI, pack de remobilisation, CEJ, SST, formation de formateurs et des tuteurs et nouveaux managers).

Les repas restent possibles dans les salles de repos, mais le repas en bureau est conseillé.



Le **SNU**, compte tenu de la situation particulièrement tendue aujourd'hui et de la multiplication préoccupante des cas COVID et Contacts, dénonce le sacrifice des collègues sur l'autel de la productivité. Nous réclamons le retour au PRA1 (accueil en visio guichet). Face au refus de la direction, nous demandons à être dotés de masques FFP2 et de capteurs CO<sup>2</sup> au moins en ZLA.

Nous rappelons que si + de 3 cas positifs sont constatés sur un site sur 7 jours glissants, c'est un cluster. La direction doit fermer temporairement le site le temps d'organiser une désinfection des locaux et de prévenir l'ensemble des agents.

**CSE Extraordinaire Crise Sanitaire en visioconférence, le vendredi 7 janvier 2022**

**Nous contacter :** [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)